

## **COSAT - Licenciement du Directeur !!!**

### **FO s'interroge...**

Le 25 août dernier, en pleine période estivale, Stéphane PIQUEMAL - Président du COSAT a convoqué un Conseil d'Administration extraordinaire. A l'ordre du jour, **la décision à prendre sur le licenciement envisagé du Directeur du COSAT.**

Les élus FORCE OUVRIERE étaient présents à ce Conseil d'Administration pour faire entendre leur voix, et, au vu des éléments apportés par le Président du COSAT nous nous interrogeons :

- **Aucun dossier, ni synthèse**, n'a été envoyé aux organisations syndicales, pourtant élues au Conseil d'Administration,
- **L'argumentation** du syndicat UNSA, par la voix du Président du COSAT, quant aux motifs de licenciement le Directeur **manque très clairement de précisions et de clarté**,
- Pour mémoire, en près de 7 ans aux responsabilités de Directeur du COSAT, **M. SILINE ne s'est jamais vu reprocher une quelconque faute professionnelle.**

Bref, compte tenu du manque de clarté dans cette décision, ajouté à des éléments factuels proches du néant, nous nous sommes **ABSTENUS** lors du vote. Comment se prononcer autrement lorsqu'aucun document sérieux ne nous est communiqué ?

Au cours des deux derniers mandats où FO était à la présidence du COSAT, nous avons constaté un travail de qualité de M. SILINE sur la gestion financière de l'association, le développement important de prestations en faveur de nos adhérents et un souci d'un accompagnement qualitatif dans la gestion du personnel.

L'UNSA (depuis peu à la présidence du COSAT) de même que la liste menée par Michèle STECKEL (Présidente d'honneur du syndicat CGC) n'ont visiblement pas besoin de preuves pour prendre une décision aussi lourde de conséquences et ont voté POUR le licenciement du Directeur.

Nous sommes convaincus que M. SILINE portera son licenciement aux Prud'hommes et qu'au vu des approximations du dossier, il obtiendra réparation financière.

#### **Autre question fondamentale : Qui pour remplacer M. SILINE aux fonctions de Directeur ?**

*Peut-être un salarié récemment recruté en tant qu'agent d'accueil au COSAT et particulièrement surdiplômé pour un tel poste ?*

D'évidence, rassurons-nous, il y aura une procédure en règle en concertation avec les membres du Conseil d'Administration en amont d'une telle décision, comme ce fut le cas lors du recrutement de M. SILINE en 2009, par un cabinet professionnel (AUDITEK) qui a garanti une transparence totale.

*Après la baisse de la dotation au COSAT acceptée par l'UNSA en Comité Technique (plus d'1 million d'euros) il y a moins d'un an, les choses ne vont donc pas s'arranger avec les indemnités que devra verser le COSAT au Directeur selon l'issue de la procédure.*